



# Comment réduire l'ampleur de ces risques et leur impact, ainsi que leur coût pour la société ?

Après un travail de définition et la sélection du périmètre des nouveaux risques, la commission caractérisera le contexte et posera les principaux enjeux identifiés :

- Quel rôle pour les **pouvoirs publics** ?
- Comment **l'Etat et les acteurs du système assurantiel pourraient-ils mieux se coordonner** pour améliorer la réponse aux crises d'un point de vue assurantiel ?
- Quel rôle pour les **acteurs de l'assurance** aux niveaux national, européen et international ?
- Comment **porter équitablement, partager et atténuer autant que possible ces nouveaux risques** au sein de la collectivité nationale comme européenne ?
- Quelles **modalités de prévention** ? Comment minimiser les risques par des actions de sensibilisation notamment ?
- De quelles manières ces réflexions peuvent-elles s'inscrire dans les **objectifs de transition juste et de solidarité sociale** ?

Les dimensions économiques, sociales et environnementales du traitement assurantiel de ces nouveaux risques seront analysées. Seront également examinées les dimensions collectives et individuelles dans ce qui pourrait être la refondation des modèles de l'assurance de demain.

*Cet avis sera rapporté par Fanny Arav (groupe UNSA) et François-Xavier Brunet (groupe Entreprises) au nom de la Commission de l'économie et des finances.*